

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 21
- suffrages exprimés : 21
- pour : 21

DÉLIBÉRATION n° B2021/011

L'an deux mille vingt et un et le 02 mars à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Martine LABAT, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BÉGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Ludovic PONTICO et Laurent LAGES

Objet : Aire d'accueil des gens du voyage de Lannemezan – signature de devis

Considérant que le logiciel de gestion des fluides actuel de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lannemezan permet uniquement d'effectuer un suivi des règlements mais n'offre pas la possibilité de gérer les compteurs et notamment de couper l'accès aux fluides en l'absence de paiement,

Considérant que des travaux sont nécessaires sur le bâtiment d'accueil car des fuites de toiture ont été constatées,

Il est proposé :

- De s'équiper avec la gestion informatisée des fluides proposée par la Société EELIS dont le règlement s'effectuerait sur 2 ans (6 000 € HT à la livraison en 2021 et 3 400 € HT en janvier de l'année suivante) et qui permettrait :

- D'avoir la possibilité d'avoir une meilleure vision des consommations de fluides des résidents et de pouvoir les justifier sans contestation,
- De moins soumettre l'agent en place, gestionnaire des paiements, aux contestations des résidents lors de problématiques de paiement des fluides,
- De permettre la centralisation des relevés de compteurs sur le local d'accueil.

- De procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment d'accueil et d'accepter le devis de la Société EFFICASS d'un montant de 3 198.12 € à cette fin.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- d'accepter le devis de la Société EELIS qui propose un système de télégestion des fluides dont le règlement s'effectuerait sur 2 ans (6 000 € HT à la livraison en 2021 et 3 400 € HT en janvier de l'année suivante),
- d'accepter le devis de la Société EFFICASS pour la réfection étanchéité de la toiture du bâtiment d'accueil d'un montant de 3 198.12€,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux devis et à imputer ces dépenses sur le budget primitif 2021.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 17 MARS 2021



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210302-2021-011B-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021